



A propos de ma carte de 10ans

Par **wiame**, le **03/02/2009** à **17:18**

bjr

je ss une femme marocaine agée de 36ans, je ss marié avec un fracais au maroc juillet 2005, la je ss en france, j'ai pas la nationalite j'ai que la carte de 10 ans, je lui demande le divorce a l'amiable, car il veut pas d'enfant contraire ce qu'il m'as dit au maroc, pas d'amour en vers moi, pas de tendresse...

ma question est ce qu'ils vont me retirer ma carte de 10 ans ou pas?
car lui meme il m'as dit qu'ils vont me retirer la carte

merci bien de votre reponce

Par **paradis**, le **03/02/2009** à **19:02**

assalamou alaykoum

normalement non car tu as obtenu ta carte de 10 ans
ma soeur renseigne toi a la préfecture n'écoute pas ton mari

pas de 1 ans car celle de 1 ans il peuvent facilement te la retirer
après ton divorce
qu'allah swt te facilite amine

le divoce et detester par allah swt mais qu'on ne peut pas faire autrement on na pas le choix

que de demander le divorce a l'amiable